

Date :
12/10/2000

Origine :
CABDIR

Réf. :
CABDIR n° 12/2000
n /
n /
n /

Mesdames et Messieurs les Directeurs

- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale

(pour Attribution)

Plan de classement :

118						
-----	--	--	--	--	--	--

Titre :

Echanges sur supports électroniques d'images-décomptes avec
les Organismes Complémentaires (O.C.)

Résumé :

Transmission de la copie du quatrième accord tarifaire signé avec la F.N.I.M.

Pièces jointes : 1

Liens :

Com.circ	CABDIR	n 10/00
----------	--------	---------

Date d'effet :

Immédiate

Date de Réponse :

Dossier suivi par:

Monsieur Eric JOUIN

Téléphone :

01.42.79.30.62

@

Le Directeur Délégué aux Ressources

12/10/2000

Mesdames et Messieurs les Directeurs

Origine :
CABDIR

- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale

(pour Attribution)

N/Réf. : CABDIR n° 12/2000

Objet : Tarification NOEMIE.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la copie de l'accord tarifaire signé avec la Fédération Nationale Interprofessionnelle des Mutuelles.

Jean-Paul PHELIPPEAU

**ACCORD TARIFAIRE MODIFIANT
L'ACCORD CONCLU EN 1999**

**RELATIF AUX ECHANGES NOEMIE
OPTION 1**

ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE
MALADIE DES TRAVAILLEURS SALARIES

ET

LA FEDERATION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE
DES MUTUELLES

Le coût de la prestation de service est fixé par décompte-lien d'archive
(sans tris préalables) à :

- 0,45 F HT pour l'option 1 de Noémie

Ce tarif prend effet le 1^{er} janvier 2000.

Il est révisé annuellement à compter du 1^{er} janvier selon l'évolution de
l'indice SYNTEC, tel que prévu par l'avenant numéro 1 à chaque
convention locale.

Toute prestation de service autre que celle décrite dans le cahier des
charges annexé à ladite convention, et sous réserve de sa faisabilité
technique, fera l'objet d'une facturation particulière à négocier entre les
partenaires.

Fait à Paris

le 14/09/00

Le représentant de la Caisse de l'OC

Le représentant de la CNAMTS

M. HERMANT

JM. SPAETH